

## Conditions d'abonnement

Le Canard Folk est publié onze fois par an : chaque mois sauf en août.

Belgique : PAR ORDRE PERMANENT DE PAIEMENT : 5,50 euros par trimestre.

Etranger : 1 an (soit 11 numéros) : 33 euros par mandat postal international (pas de virement, sinon les frais bancaires diminueront votre abonnement). Certains nous envoient des euros en billets dans une enveloppe : cela nous convient aussi, pour autant que le courrier ne soit pas égaré par la poste ... (ce qui n'est encore jamais arrivé). IBAN : BE47 3100 3571 4880. BIC : BBRUBEBB.

### Fonctionnement des ordres permanents de paiement (uniquement pour la Belgique)

Remplissez le document ci-dessous et transmettez-le à votre agence bancaire (pas au Canard Folk !)

Votre première date de paiement importe peu : dès que votre banque nous transmet votre paiement, nous connaissons (sauf rares exceptions) votre adresse et nous vous incluons dans notre fichier abonnés; vous recevrez le Canard Folk à partir du mois suivant.

Si vous désirez arrêter votre abonnement, rien de plus simple : il suffit de demander à votre banque de supprimer votre ordre permanent de paiement. Ce serait sympa aussi de nous en avvertir.

### ORDRE PERMANENT DE PAIEMENT

Je soussigné .....

donne par la présente mon accord pour que le montant trimestriel de mon abonnement (= 5,50 euros) soit payé au Canard Folk ASBL, rue De Broyer 14, 1180 Bruxelles, compte IBAN : BE47 3100 3571 4880. , par prélèvement sur mon compte bancaire No ..... to us les trois mois à partir du ...../...../.....

Date :

Signature :

A RENVOYER A VOTRE AGENCE BANCAIRE